

PROCES VERBAL

DE DEPOUILLEMENT



CDG50

Commission Consultative Paritaire - CDG50 - CCP

ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2022

Commission Consultative Paritaire

DU JEUDI 01 DÉCEMBRE 2022, 08:00 H AU JEUDI 08 DÉCEMBRE 2022, 17:00 H



Dépouillement du scrutin

Nombre d'électeurs inscrits				1528
	Sous enveloppe	Electronique	Total	
Nombre de votants	0	313	313	
Nombre de votes exprimés	0	279	279	
Nombre de votes blancs	0	34	34	
Nombre de votes nuls	0	0	0	
Taux de participation				20,48%

Observations éventuelles :

Rappel : Le bureau de vote contrôle que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique et par correspondance correspond au nombre de votants de la liste d'émargement électronique.

Résultats obtenus par chaque liste

Syndicat	Libellé	Nombre de voix
	Liste FA-FPT 50	150
	Liste CGT 50	129

Répartition et attributions des sièges

	Total
Nombre de représentants titulaires à élire	8
Nombre de représentants suppléants à élire	8

Calcul du quotient électoral

$$\text{Quotient électoral} = \frac{\text{Nombre de suffrages exprimés}}{\text{Nombre de sièges titulaires à pourvoir}} = \frac{279}{8} = \boxed{34,88}$$

Répartition des sièges au quotient

$$\frac{\text{Nombre de suffrages obtenus par liste}}{\text{Quotient électoral}} = \boxed{\text{Nombre de siège(s) obtenu(s) par liste}}$$

	Suffrages obtenus	Siège(s)
Liste FA-FPT 50	150	4
Liste CGT 50	129	3
Total des sièges attribués		7

7 siège(s) attribués au quotient

1 siège(s) restent à pourvoir à la plus forte moyenne

Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne



$$\frac{\text{Nombre de voix}}{\text{Nombre de sièges attribués} + 1} = \boxed{\text{Moyenne de la liste}}$$

Attribution du 1er siège supplémentaire

	Moyenne de la liste	Siège
Liste FA-FPT 50	30	0
Liste CGT 50	32,25	1

Le 1er siège restant est attribué à la liste ayant le plus fort résultat



Proclamation des résultats

Syndicat	Libellé	Nombre de siège(s)
	Liste FA-FPT 50	4
	Liste CGT 50	4
Total		8

Règle spécifique en cas d'égalité

Lorsque pour l'attribution d'un siège des listes obtiennent la même moyenne, le siège est attribué à la liste qui a recueilli le plus grand nombre de voix. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de voix, le siège est attribué à celle qui a présenté le plus grand nombre de candidats au titre de l'instance. Si plusieurs de ces listes ont obtenu le même nombre de voix et ont présenté le même nombre de candidats, le siège est attribué par voie de tirage au sort.

Candidats élus en qualité de :

8 sièges titulaires à pourvoir - 8 sièges pourvus				
Syndicat	Sièges	Tit/Sup	Prénom Nom	Fonction
	4	Titulaire	David GIARD	technicien principal de 2ème classe NT
		Titulaire	Juliette DUPUIS	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe contractuel
		Titulaire	Patricia WILLIAMS	assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe NT
		Titulaire	Thierry HEROUX	assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe NT
		Suppléant	Magali LEROY	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe contractuel
		Suppléant	Loïc El Pidio Dodji AMOUSSOU-CHOUH	technicien principal de 2ème classe NT
		Suppléant	Mélanie LEVILLAIN	adjoint administratif territorial principal de 2ème classe contractuel
		Suppléant	Marine LEMONNIER	attaché NT
	4	Titulaire	Kylian THEPHAUT	agent social contractuel
		Titulaire	Caroline CLEMENT	adjoint technique territorial principal de 2ème classe contractuel
		Titulaire	Virginie RENOUF	auxiliaire de soins principal de 2ème classe contractuel
		Titulaire	Servane GODEFROY	auxiliaire de soins principal de 2ème classe contractuel
		Suppléant	Romane BERNIER	assistant de conservation NT
		Suppléant	Armelle LE BRAS	infirmier en soins généraux contractuel
		Suppléant	Nathalie RABEC	adjoint technique territorial contractuel
		Suppléant	Frédéric COQUIERE	adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe contractuel

Observations et signatures

Observations et contestations éventuelles

Signatures des responsables

Le présent procès-verbal, dressé et clos en 2 exemplaires le jeudi 8 décembre 2022, a été, après lecture, signé par les membres du bureau de vote après mention de leur nom et prénom.

Paris, jeudi 8 décembre 2022

Le Président,



Loïc Renimel

La Secrétaire,



Aurélie Viard

Pour la FA-FPT,

Christine Sanson

Pour la CGT,



Isabelle Léger